



Règlement de jeu

“100% Happy : les recettes qui rendent heureux”

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

HelloFresh France SAS (ci-après “HelloFresh”), dont le siège est situé 14 rue Beffroy, 92200 Neuilly-sur-Seine, organise du 25 Novembre 2023 au 31 Décembre 2023 un jeu intitulé “100% Happy avec HelloFresh : les recettes qui rendent heureux” (ci-après dénommé le “Jeu”) selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le seul fait de participer au Jeu implique l’acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine, dans la limite d’une personne par foyer (un foyer étant composé des personnes vivant sous le même toit).

Les personnels de HelloFresh et leurs familles, ainsi que de toute personne ayant participé à l’élaboration, la promotion et à la gestion du Jeu ne peuvent pas y participer.

Pour pouvoir participer au Jeu, un compte client HelloFresh est nécessaire.

HelloFresh décline toute responsabilité quant à l’utilisation que font les participants de leur compte personnel et de tout incident qui pourrait survenir dans l’utilisation de leur compte.

La participation au Jeu est strictement personnelle et ne peut avoir lieu sous un ou plusieurs pseudonymes. Les méthodes de participation automatiques au moyen d’un logiciel, d’un matériel, d’un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation manuelle sont interdites. HelloFresh se réserve le droit d’effectuer toute vérification à cet égard.

HelloFresh pourra exclure du Jeu les personnes dont les informations saisies sur le formulaire de participation seraient incomplètes, inexactes ou manifestement mensongères, lorsque ces informations sont obligatoires.



HelloFresh se réserve aussi le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et les coordonnées des participants, notamment en leur demandant de justifier de leur identité.

De façon générale, les participations réalisées de manière contrevenante au présent règlement, ou sans respecter les conditions de participation, l'intégrité et le principe du Jeu ne seront pas prises en compte.

Si une personne n'étant pas en mesure de prouver qu'elle remplit les conditions prévues au présent article était tirée au sort dans le cadre du Jeu ou si une personne ne mettait pas HelloFresh en mesure de vérifier son identité, HelloFresh se réservera le droit de désigner un autre gagnant.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient leurs modalités, feront obstacle à l'attribution d'un Lot à la personne à l'origine de cette fraude ou tentative de tricherie.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est un jeu se déroulant exclusivement aux dates indiquées dans l'article 1.

Les conditions sont les suivantes pour une participation au Jeu :

- Être abonné à HelloFresh
- Avoir commandé en livraison au moins 1 Box HelloFresh entre le 25 Novembre 2023 et le 29 Décembre 2023 inclus, via www.hellofresh.fr ou sur l'application mobile HelloFresh.
- Pour participer au Jeu, il faut scanner le QR code présent sur le flyer "100% Happy et 100% gagnant" reçu lors de la livraison de la Box HelloFresh; puis tourner la roue et découvrir le prix gagné.
- Il n'est possible de participer qu'une fois par semaine (une semaine s'écoulant du lundi au dimanche).

Dans les commandes reçues entre le 25 Novembre 2023 et le 29 Décembre 2023 se trouve un prospectus intitulé "100% Happy et 100% gagnant" avec un QR code pour accéder au jeu concours. Les participants au jeu concours pourront scanner le QR code avec leur téléphone portable pour accéder au jeu et y participer.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DU GAGNANT

L'attribution du Lot dépend de l'endroit où la roue s'arrête. La sélection des gagnants par Lot est le pur fruit du hasard.

Les gagnants recevront leur Lot immédiatement après avoir été informés qu'ils ont gagné. Le Lot sera affiché sur la roue. Une limite de temps pour l'utilisation des Lots peut être indiquée.



Scratchers, sous-traitant d'HelloFresh, informera les participants sélectionnés, de leur gain via email uniquement si ces derniers ont renseigné leur mail lors de la participation au Jeu, dans les 7 jours suivants la fin du Jeu.

Pour les lots nécessitant l'envoi d'informations complémentaires, les gagnants auront un délai de 15 jours pour transmettre à HelloFresh, par retour de mail, les informations nécessaires à la transmission de leur Lot. Faute d'envoi de ces informations dans ce délai :

- Le gain du gagnant initial sera annulé sans qu'il ne puisse réclamer une quelconque indemnisation à HelloFresh.
- Les Lots ne seront pas réattribués.

L'attribution du Lot implique le respect du présent règlement. Un.e gagnant.e qui n'aurait pas respecté le présent règlement, notamment en ce qui concerne les conditions de participation décrites aux articles 2 et 3, se verra refuser l'attribution du Lot.

ARTICLE 5 – DOTATION (LOTS)

Les lots dans le cadre du Jeu seront les suivants (désignés par le(s) "Lot(s)" dans le cadre du présent règlement) :

- **Dotation de rang 1 : 1 an de repas HelloFresh offerts (soit 52 Box de 3 repas pour 2 personnes) :**

Avec ce lot, vous bénéficierez d'une valeur de 41€ (hors frais de livraison) sur vos 52 prochaines Box HelloFresh - soit l'équivalent de 1 an offert pour 3 repas pour 2 personnes. Les 52 Box offertes seront à commander entre le 1er Janvier 2024 et le 31 Décembre 2024. Offre limitée à une par foyer, non compatible avec d'autres offres, non applicable aux frais de livraison, aux participations financières supplémentaires liées à certaines recettes ou à l'ajout de certains produits à la commande. En cas de suppression de l'abonnement en cours d'année, les Box offertes restantes non consommées seront perdues. Abonnement sans engagement de durée (pas de nombre de Box minimum à commander pour suspendre l'abonnement). Vous avez jusqu'à la date indiquée en haut de l'onglet « Mon Menu » (23h59) sur notre site et notre application pour personnaliser vos commandes à venir (modifier votre menu, votre livraison, mettre en pause ou résilier votre abonnement). Pour plus d'informations (notamment sur le droit de rétractation), veuillez consulter les conditions générales sur : www.hellofresh.fr/conditions-generales.

- **Dotation de rang 2 : 3 lots de 1 mois de repas HelloFresh offerts (soit 4 Box de 3 repas pour 2 personnes) :**

Avec ce lot, vous bénéficierez d'une valeur de 46.99€ (frais de livraison inclus) sur 4 Box HelloFresh - soit l'équivalent de 1 mois offert pour 3 repas pour 2 personnes. Offre limitée à une par foyer, non compatible avec d'autres offres, non applicable aux frais de livraison, aux participations financières supplémentaires liées à certaines recettes ou à l'ajout de certains produits à la commande et valable jusqu'au 31 Décembre 2024. Abonnement sans engagement de durée (pas de nombre de Box minimum à commander pour suspendre



l'abonnement). Vous avez jusqu'à la date indiquée en haut de l'onglet « Mon Menu » (23h59) sur notre site et notre application pour personnaliser vos commandes à venir (modifier votre menu, votre livraison, mettre en pause ou résilier votre abonnement). Pour plus d'informations (notamment sur le droit de rétractation), veuillez consulter les conditions générales sur : www.hellofresh.fr/conditions-generales.

- **Dotation de rang 3 : 16 lots de 8€ offerts pour une recette avec Supplément HelloFresh :**

Avec ce lot, vous bénéficierez d'une valeur de 8€ (hors frais de livraison) offerts pour l'ajout à la commande HelloFresh de votre choix d'une recette avec supplément. Offre limitée à une par foyer, non compatible avec d'autres offres, non applicable aux frais de livraison ou à l'ajout des produits du Marché HelloFresh à la commande et valable jusqu'au 31 Décembre 2024. Abonnement sans engagement de durée (pas de nombre de Box minimum à commander pour suspendre l'abonnement). Vous avez jusqu'à la date indiquée en haut de l'onglet « Mon Menu » (23h59) sur notre site et notre application pour personnaliser vos commandes à venir (modifier votre menu, votre livraison, mettre en pause ou résilier votre abonnement). Pour plus d'informations (notamment sur le droit de rétractation), veuillez consulter les conditions générales sur : www.hellofresh.fr/conditions-generales.

- **Dotation de rang 4 : 81 lots de 5€ offerts pour un produit du Marché HelloFresh :**

Avec ce lot, vous bénéficierez d'une valeur de 5€ (hors frais de livraison) offerts pour l'ajout à la commande HelloFresh de votre choix d'un produit du Marché HelloFresh nécessitant un supplément. Offre limitée à une par foyer, non compatible avec d'autres offres, non applicable aux frais de livraison, aux participations financières supplémentaires liées à certaines recettes et valable jusqu'au 31 Décembre 2024. Abonnement sans engagement de durée (pas de nombre de Box minimum à commander pour suspendre l'abonnement). Vous avez jusqu'à la date indiquée en haut de l'onglet « Mon Menu » (23h59) sur notre site et notre application pour personnaliser vos commandes à venir (modifier votre menu, votre livraison, mettre en pause ou résilier votre abonnement). Pour plus d'informations (notamment sur le droit de rétractation), veuillez consulter les conditions générales sur : www.hellofresh.fr/conditions-generales.

- **Dotation de rang 5 : 1 lot partenaire**

Chaque semaine, un partenaire extérieur à HelloFresh propose 1 nouveau lot exclusif à gagner ainsi qu'un ou plusieurs lot(s) Bonus qui seront tirés au sort parmi l'ensemble des gagnants du rang 5. Veuillez trouver ci-dessous le détail des lots :

Dates	Partenaire	Lot Exclusif	Lot Bonus
Du 25/11 au 01/12	AVA & MAY https://ava-may.fr/	60% de réduction sur les bougies 180g AVA & MAY et 40% offerts sur le reste du site AVA & May (https://ava-may.fr/). Offre AVA & MAY : non valable sur les Mini Mix & Match, sur les produits figurant sur la page promos et sur les cartes cadeaux. Non cumulable avec d'autres codes. Valable jusqu'au 15.12.2023.	3 lots d'une carte cadeau de 60€ offerts sur le site AVA & MAY (https://ava-may.fr/)
Du 02/12 au 08/12	KUSMI TEA www.kusmitea.com	Une miniature d'une valeur de 6€ offerte (au choix parmi 5 miniatures différentes). Offre valable du 02 décembre 2023 au 29 février 2024 inclus sur le site internet Kusmi Tea (https://www.kusmitea.com/fr/), pour toute commande livrée en France métropolitaine (Corse inclus) et en Belgique. Offre conditionnée à la création d'un compte client et valable pour tout achat d'un montant minimum de 35€ (hors frais de port). Bénéficiez d'une miniature de thé de 20g offerte, au choix parmi 5 références : Vert Jasmin (21615A1030), Vert Rose (21646A1030), Anastasia (21642A1030), Prince Vladimir (21716A1030), Thé du Matin n°24 (21656A1030) sur le site internet, en renseignant le code transmis par email dans la case champ promotionnel de votre panier. Offre non cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours à l'exception des offres permanentes. Offre ni échangeable, ni remboursable, ni cessible et ne pouvant faire l'objet d'aucune contrepartie. ORIENTIS GOURMET SAS, 89 avenue Niel – 75017 Paris, 350 283 057 RCS Paris.	10 lots exclusifs d'une valeur de 107,20€ comprenant chacun 1 boîte Tsarevna 100g, 1 boîte Glogg 100g, 1 coffret Kusmi découverte et 1 tisanière. Expédition des lots par voie postale par Kusmi Tea.
Du 09/12 au 15/12	THE BRADERY https://thebradery.com/	10€ de réduction dès 50€ d'achat sur l'application The Bradery (accessible via ce lien : https://app.adjust.com/10eri1y9). Valable avec le code transmis par email aux gagnants, jusqu'au 31/12/2023, non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours, utilisable une fois par personne dans la limite de 4000 premières utilisations.	4 lots suivants : - 1er rang : 1 bon d'achat de 500€ - 2ème rang : 3 lots de 1 bon d'achat de 100€. Cartes cadeau valables sur l'application The Bradery, à dépenser sur toutes les collections de l'application The Bradery (hors offres voyages), valables jusqu'au 31/12/2023.
Du 16/12 au 22/12	MONSIEUR MARGUERITE www.monsieurmarguerite.com	10 euros offerts pour tout achat d'un abonnement, hors abonnement mensuel, jusqu'au 15/01/24 avec le code HELLOFRESH (https://www.monsieurmarguerite.com/box-de-fleurs-abonnement-bouquet).	3 lots d'1 abonnement de 3 mois offerts au service Monsieur Marguerite, pour un bouquet de la taille "Beaucoup", à la fréquence de 1 bouquet par mois, d'une valeur de 120€ TTC. Bon utilisable jusqu'au 31/01/2024.
Du 23/12 au 31/12	MON BENTO https://www.monbento.com/	10% de réduction sur le site de Mon Bento avec le code HELLOFRESH10 (https://www.monbento.com/). Offre valable sur tout le site Mon Bento, y-compris sur les articles en promotion, sans minimum de commande, non cumulable	10 lots de 1 lunch Box MB Square offerte du modèle d'une valeur de 39,90€. Expédition des lots par voie

		avec un autre code de réduction jusqu'au 31/03/2024.	postale par Mon Bento. La lunch box MB Square est fabriquée en France. Elle est réalisée avec des matériaux de qualité et durables dans le temps pour vous accompagner dans tous vos repas nomades. D'une grande capacité d'1,7L, elle peut être utilisée à 1 ou 2 étages grâce aux 2 élastiques fournis, ainsi elle s'adapte à tous les appétits et menus.
--	--	--	---

Les Lots seront envoyés par HelloFresh ou pas le partenaire dans un délai de **30 jours** à compter de l'envoi par le gagnant des informations demandées par HelloFresh dans le mail d'attribution des Lots (cf. article 5) par **email et par voie postale**.

HelloFresh se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son Lot. HelloFresh ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, HelloFresh se réserve le droit de remplacer le Lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Le gagnant est tenu d'accepter le Lot en l'état, sauf si le Lot reçu présente un défaut manifeste imputable à HelloFresh. HelloFresh ne fera droit à aucune demande de changement de Lot, indifféremment du motif avancé. HelloFresh n'accordera aucune contrepartie, aucun équivalent financier ou compensation, quelle que soit leur nature, à un gagnant en lieu et place d'un Lot, y compris si un.e gagnant.e ne peut pas être disponible dans le délai de validité du Lot. Chaque Lot est incessible, intransmissible, et ne peut être vendu.

ARTICLE 6 – FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu se fait au moyen d'une connexion internet fixe ou mobile et les frais correspondant resteront à la charge des participants, qui ne pourront réclamer aucun remboursement à cet égard à HelloFresh. Aucun remboursement ne pourra non plus être demandé pour les recettes de la collection Disneyland Paris commandées (ou plus généralement pour le prix payé à HelloFresh pour les box reçues).

Les frais engagés pour les demandes de transmission du règlement ne seront pas non plus remboursés.



ARTICLE 7 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En commandant une recette de la collection Disneyland® Paris, les clients HelloFresh acceptent de participer au Jeu et le présent règlement de Jeu.

Les traitements de données personnelles décrits ci-dessous sont faits sur la base légale de l'exécution du présent règlement.

Dans le cadre du jeu, le responsable de traitement est HelloFresh France SAS (14 rue, 92200 Neuilly-sur-Seine, 881 683 221 R.C.S. Nanterre). Les données personnelles pourront éventuellement être transmises à un sous-traitant aux fins de contacter les gagnant.e.s à propos de leur Lot. Les données personnelles du/des participant(s) pourront être transférées à un sous-traitant d'HelloFresh aux seules fins de gestion du Jeu. En outre, les données personnelles du/des gagnant(s) pourront être transférées à un sous-traitant d'HelloFresh pour que le gagnant soit informé de l'attribution d'un Lot et à des fins de livraison d'un Lot.

Les données traitées sont les suivantes :

- Pour les participants et les gagnants : nom, prénom, **adresse email.**

Ces données seront traitées uniquement pour les finalités suivantes :

- Etablissement de la liste des participants
- Tirage au sort des gagnants parmi les participants
- Information des gagnants à propos du Lot attribué et remise du Lot

HelloFresh s'engage à traiter les données personnelles des participants pour ces finalités et conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978.

Ces données seront conservées jusqu'à 2 mois après la date du tirage au sort pour les participants qui n'ont pas gagné et jusqu'à 1 an après la date prévue du tirage au sort pour les participants qui ont gagné un Lot et ne seront utilisées que pour les finalités décrites ci-dessus.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité de leurs données personnelles et du droit de donner des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur décès. Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant le traitement de leurs données, ils peuvent écrire à privacy@hellofresh.fr. Les participants qui exerceront leur droit d'opposition ou d'effacement sur les données personnelles les concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu.

S'ils estiment, après avoir contacté HelloFresh, que leurs droits en matière de protection des données personnelles ne sont pas respectés, les participants peuvent adresser une réclamation auprès de la



Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (3 place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07 - téléphone : 01 53 73 22 22).

ARTICLE 8 – LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les participants sont réputés avoir accepté dans leur intégralité et sans réserve le présent règlement et s'engagent à respecter les règles de déontologie propres à Internet (étiquette, règles de bonne conduite...), de même que les lois et réglementations françaises en vigueur.

Pour participer au Jeu, une connexion à Internet est nécessaire. La connexion au réseau Internet pour participer au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il appartient aux participants de prendre toute mesure appropriée de façon à protéger leurs données et/ou logiciels de détournements éventuels, de piratage ou de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau ou contracté par tout autre moyen électronique.

La participation au Jeu par internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques, des aléas et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations.

À cet égard, HelloFresh ne saurait voir sa responsabilité engagée. De même HelloFresh ne saurait être tenue responsable en cas d'interruption des communications Internet ou d'interruption du réseau causant une inexactitude ou une altération dans la participation.

Plus généralement, tout dysfonctionnement du réseau Internet, de tout ou partie des applications de HelloFresh ou de toute autre connexion technique sur lesquels HelloFresh n'a aucun contrôle ne peut lui être imputable.

Tout incident ou dommage causé par la mauvaise utilisation des appareils permettant la connexion à Internet et la participation au Jeu ne saurait fonder l'engagement de la responsabilité d'HelloFresh.

HelloFresh se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment ou de suspendre temporairement le tirage, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait ou qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants ou les tiers.

La responsabilité d'HelloFresh ne saurait être engagée pour tout incident ou accident qui pourrait survenir à l'occasion de la jouissance ou l'utilisation d'un Lot par un gagnant, que ce dommage



concerne le gagnant ou des tiers (à l'exception du cas où ce Lot concerne des services fournis directement par HelloFresh).

ARTICLE 9 – DÉPÔT ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté gratuitement en ligne et pendant toute la durée du Jeu sur le site Internet <https://www.hellofresh.fr/about/disneyland-paris>. Le règlement sera également adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à HelloFresh.

HelloFresh se réserve la possibilité de modifier le présent règlement à tout moment sous la forme d'un avenant, publié par annonce en ligne sur le site internet <https://www.hellofresh.fr/>.